

AVIS DE RECOURS N° PU/2025/0005

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATÉGORIE C (Projet sans étude d'incidences sur l'environnement.)

Le Collège communal,

Informe la population qu'un recours a été introduit par la RÉGIE DES BÂTIMENTS contre la décision du 11 septembre 2025 par laquelle le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction du Hainaut II ont refusé le permis unique.

<u>Demandeur</u>: RÉGIE DES BÂTIMENTS.

Objet : Démolir un hall de sport et abattre des arbres afin de construire un centre fermé pour illégaux d'une capacité de 200 lits comportant un parking couvert de 100 places.

Lieu d'exploitation : Rue Docteur Pircard 66 à 6040 Jumet.

Le premier jour légal d'affichage du présent avis sera le 20 octobre 2025. Ce dernier restera affiché jusqu'au 9 novembre 2025. Le recours peut être consulté au Service du Permis d'Environnement - Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly, durant cette même période, sur rendez-vous (071 86 39 29), du lundi au vendredi.

Par ailleurs, une permanence est prévue de 17h00 à 20h00 les 23 octobre, 30 octobre et 6 novembre 2025. La personne souhaitant se rendre à l'une de ces permanences doit prendre rendez-vous, au plus tard la veille jusque 15h30. (071 86 39 29).

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre ler du Code de l'Environnement.

Charleroi, le 20 octobre 2025.

Le Directeur général, Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE, Inspecteur général



Pour le Bourgmestre, Par délégation, en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

> (s)Tanguy LUAMBUA 9ème Échevin